

ARRÊTÉ

Portant attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2020-977 du 3 août 2020 relatif à la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales ;

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales est attribuée, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2022, aux instrumentistes, chanteurs ou chefs amateurs dont les noms suivent :

M. DEBERNE Jean-François, domicilié 45630 BEAULIEU SUR LOIRE

Mme LAUNAY née GIBAUD Odile, domiciliée 45430 CHÉCY

Mme PUGIN née DOSIAS Annick, domiciliée 45430 CHÉCY

Mme RIGLET née FOURY Odile, domiciliée 45430 CHÉCY

Article 2 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Orléans, le 3 janvier 2022

La préfète,

Signé : Régine ENGSTRÖM